

The following are English and French versions of a letter.
Le présent message comprend les versions en français et en anglais d'une lettre.

~~~~~

NEWS  
June 12, 2009

Ministry of Community and Social Services  
Ontario Launches Review of Accessibility Legislation  
McGuinty Government Helping People with Disabilities

Ontario has appointed Charles Beer to conduct a mandatory independent review of the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act.

Under the act, Ontario is making the province accessible for people with disabilities by 2025 through standards, which will break down barriers in key areas of every day life. Beer will evaluate how these accessibility standards are being developed. Through this review, Ontario can make sure accessibility takes place in a way that makes sense for people with disabilities, businesses and organizations.

Ontarians will have the opportunity to participate in this review and provide feedback about the act. Beer will also consult with people from the disability, business and public sector communities. He is expected to submit his report in January 2010.

QUOTES

"Our accessibility legislation is built on a foundation of collaboration and flexibility. We have made a lot of progress over the past four years and we continue to work with our partners to make sure we're on the right track for 2025."  
- Madeleine Meilleur, Minister of Community and Social Services

"I am honoured to have the opportunity to play a role in reviewing Ontario's accessibility legislation. I look forward to consulting with a variety of people across the province to gauge, and ultimately strengthen, the effectiveness of the legislation."  
- Charles Beer

QUICK FACTS

- 1.85 million Ontarians have a disability and this number will grow as the baby boomer generation ages.
- More than 200 people participated on committees that drafted the accessibility standards.
- Accessibility standards are being phased-in to give businesses and organizations time to break down barriers for people with disabilities over planning cycles.

LEARN MORE

Learn more about the status of the accessibility standards for customer service, transportation, information and communications, employment and the built environment.

See how an Ontario municipality is breaking down barriers for its citizens with disabilities.

Kevin Cooke, Minister's Office, 416 325-5219  
Sandy Mangat, Media Office, 416 212-3262 [www.ontario.ca/community-news](http://www.ontario.ca/community-news)

~~~~~

BACKGROUND
June 12, 2009

Ministry of Community and Social Services
Reviewing the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act

The Accessibility for Ontarians with Disabilities Act became law on June 13, 2005. Under the act, the Lieutenant Governor must appoint someone to conduct an independent review of the legislation within four years of it coming into force.

Charles Beer has been appointed by the province to conduct this independent review, which will take approximately six months to complete. The purpose of this review is to make sure the legislation is effective for people with disabilities, businesses and organizations.

Beer will consult with people across the province and then submit a report to the government of Ontario. The report may include recommendations to improve the legislation and a strategy to repeal the Ontarians with Disabilities Act, 2001.

Beer's previous professional experience includes:

- Minister of Community and Social Services from 1989 to 1990
- President of the Canadian Executive Service Organization from 1998 to 2003
- Principal with Counsel Public Affairs since 2005

THE ACCESSIBILITY FOR ONTARIANS WITH DISABILITIES ACT

Under the act, Ontario is making the province accessible by 2025 through accessibility standards. These standards are the mandatory rules that businesses and organizations will have to follow in:

- Customer service
- Transportation
- Information and communications
- Employment
- The built environment.

Accessibility standards, which will be phased in over time, are developed by people from the business and disability communities.

The first standard - for customer service - is now law. Public sector organizations need to comply with the standard by January 1, 2010. Private sector and non-profit organizations need to comply by January 1, 2012.

The remaining standards will be finalized in the coming months.

For more information on making Ontario accessible, visit www.ontario.ca/AccessON.

Kevin Cooke, Minister's Office, 416 325-5219
Sandy Mangat, Media Office, 416 212-3262 www.ontario.ca/community-news

~~~~~

## NOUVELLES

Le 12 juin 2009

Ministère des Services sociaux et communautaires

L'Ontario initie le processus d'examen de la Loi sur l'accessibilité

Le gouvernement McGuinty aide les personnes handicapées

L'Ontario a chargé Monsieur Charles Beer de procéder à un examen indépendant obligatoire de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

En vertu de la loi, l'Ontario doit devenir une province accessible pour les personnes handicapées d'ici à 2025, en se dotant de normes conçues pour éliminer les obstacles dans certains domaines clés de la vie quotidienne. Monsieur Beer évaluera comment ces normes d'accessibilité sont élaborées. Grâce à cet examen, l'Ontario sera en mesure de s'assurer que la progression vers l'accessibilité s'opère d'une manière qui soit porteuse de sens pour les personnes handicapées, les entreprises et les organismes.

Les Ontariennes et Ontariens auront la possibilité de participer au processus d'examen et de faire part de leurs commentaires à propos de la loi. M. Beer consultera également des personnes issues de la communauté des personnes handicapées, du monde des affaires et du secteur public. Il devrait présenter son rapport en janvier 2010.

## CITATIONS

« Collaboration et souplesse sont les maîtres-mots qui sous-tendent notre loi sur l'accessibilité. Nous avons accompli bien des progrès au cours des quatre années écoulées, et nous continuons à travailler de concert avec nos partenaires afin de nous assurer que nous sommes sur la bonne voie pour 2025. »

- Madeleine Meilleur, ministre des Services sociaux et communautaires

« Je suis honoré d'avoir l'occasion de jouer un rôle dans le cadre de l'examen de la loi sur l'accessibilité. Je compte mener des consultations dans l'ensemble de la province, avec des gens d'horizons divers, pour évaluer l'efficacité de la loi avec pour objectif ultime de la renforcer. »

- Charles Beer

## FAITS EN BREF

- L'Ontario compte 1,85 million de personnes handicapées, et ce chiffre va croître à mesure que la génération du baby-boom avance en âge.

- Plus de 200 personnes ont siégé au sein des comités chargés d'élaborer les normes d'accessibilité.

- Les normes d'accessibilité sont introduites graduellement, afin de donner aux entreprises et aux organismes le temps d'éliminer les obstacles à l'accès des personnes handicapées par cycles de planification successifs.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Obtenez de plus amples renseignements sur le statut des normes d'accessibilité dans les secteurs suivants : services à la clientèle, transport, information et communications, emploi et milieu bâti.

Découvrez comment une municipalité ontarienne élimine les obstacles auxquels ses citoyennes et citoyens handicapés sont confrontés.

Kevin Cooke, Bureau de la ministre, 416 325-5219

Sandy Mangat, Bureau des médias, 416 212-3262 [www.ontario.ca/nouvelles-services-communautaires](http://www.ontario.ca/nouvelles-services-communautaires)

~~~~~

DOCUMENT D'INFORMATION

Le 12 juin 2009

Ministère des Services sociaux et communautaires

Examen de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario est entrée en vigueur le 13 juin 2005. Aux termes de cette loi, le lieutenant-gouverneur est tenu de confier à quelqu'un la tâche de procéder à un examen indépendant de la loi et ce, dans les quatre années faisant suite à sa prise d'effet.

Monsieur Charles Beer a été chargé par la province de conduire cet examen indépendant, qui s'étalera sur environ six mois. L'examen a pour objet de s'assurer que la loi est efficace du point de vue des personnes handicapées, des entreprises et des organismes.

M. Beer consultera la population de l'ensemble de la province avant de présenter un rapport au gouvernement de l'Ontario. Ce rapport pourra comprendre des recommandations pour améliorer la loi, ainsi qu'une stratégie pour abroger la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario.

Voici quelques exemples des antécédents professionnels de M. Beer :

- Ministre des Services sociaux et communautaires de 1989 à 1990
- Président du Service d'assistance canadienne aux organismes de 1998 à 2003
- Associé chez Counsel Public Affairs depuis 2005

LA LOI DE 2005 SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO

En vertu de la loi, l'Ontario doit devenir une province accessible pour les personnes handicapées d'ici à 2025, en se dotant de normes d'accessibilité. Il s'agit de règles impératives auxquelles les entreprises et organismes devront se plier dans les domaines suivants :

- Services à la clientèle
- Transport
- Information et communications
- Emploi
- Milieu bâti

Les normes d'accessibilité, qui seront introduites graduellement, sont élaborées par des personnes issues du monde des affaires et de la communauté des personnes handicapées.

La première norme, relative aux services à la clientèle, a désormais force de loi. Les organismes du secteur public doivent s'y conformer d'ici au 1er janvier 2010. Ceux du secteur privé, ainsi que les organismes sans but lucratif, ont jusqu'au 1er janvier 2012.

Les autres normes seront finalisées dans les prochains mois.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les efforts déployés pour rendre l'Ontario accessible, visitez www.ontario.ca/AccessON.

Kevin Cooke, Bureau de la ministre, 416 325-5219

Sandy Mangat, Bureau des médias, 416 212-3262 www.ontario.ca/nouvelles-services-communautaires